

P A D D

Notre territoire demain.

# Renforcer le cadre de vie et les qualités du territoire

## Protéger les espaces naturels humides

D'intérêt écologique ou paysager, ces espaces favorisent le maintien de la biodiversité : Vallée de la Loire, Basses Vallées Angevines, vallées du Loir, de l'Aubance, du Brionneau, de l'Authion, île Saint-Aubin...

## Valoriser les qualités paysagères du territoire

Les vallées inondables (Basses Vallées Angevines, confluence Maine-Loire...), les paysages du schiste (sites ardoisiers, parc Saint-Nicolas...), les paysages de la vigne (en Sud Loire, à Savennières...), les villages (mise en valeur de leur authenticité et de leur patrimoine bâti).

## Veiller à la qualité paysagère des espaces urbanisés

Requalifier les entrées de villes et d'agglomération, intégrer les projets d'aménagements aux paysages.

## Développer l'accès à la nature et aux rivières

à travers la continuité des sentiers de randonnées cyclistes, pédestres voire équestres.

## Prévenir les risques naturels et minimiser les nuisances du développement

Minimiser l'exposition au risque inondation (PPRI\*), réduction de la pollution atmosphérique et gaz à effet de serre, amélioration de la qualité de l'eau, nuisances liées au bruit...



\* Plan de  
Prévention  
du Risque  
Inondation